

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 78362 22 00142

Demande du : **16/11/2022**

Objet : Construction d'une véranda de 28m² (7mx4m) sur terrasse arrière de la maison, sans vis à vis.

Adresse des travaux :

18 RUE DE CHAMBORD

78711 MANTES-LA-VILLE

DESTINATAIRE

Madame Aïcha TILILT

18 rue de Chambord

78711 MANTES LA VILLE

Pôle Grands Projets et de l'Aménagement Service Urbanisme et Développement Economique

Isabelle HERON

Responsable du service Urbanisme

Tél. : 01 30 98 85 89

iheron@manteslaville.fr

OBJET : Dossier non complété sans suite, LRAR n° 2C 161 047 1091 2

Madame,

Vous avez déposé le 16/11/2022 à la mairie de MANTES-LA-VILLE une demande de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes référencée ci-dessus.

Par lettre du 05/12/2022, et reçue le 14/12/2022 je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- DP02. Plan de masse : le plan de masse fourni n'est pas à l'échelle indiquée ;
- DP04. Plan des façades et des toitures : ne sont pas à l'échelle indiquée. Y seront, de plus, indiqués les matériaux et couleur de tous les éléments de la façade et de la toiture.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de MANTES-LA-VILLE en date du 14/03/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision de rejet conformément aux articles R.423-38 et R.423-39 du Code de l'urbanisme.

Je vous retourne les dossiers sauf un qui est conservé par le service et qui sera versé aux archives municipales. Vous devez déposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

A MANTES-LA-VILLE, le 11/04/2023



Le Maire

Sami DAMERGY

